



Province de Québec
District de Richelieu
Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal, le lundi 5 février 2024, à compter de 19h30, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mme Catherine Faucher, MM. Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

Ordre du jour :

- 1- Moment de réflexion
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2024
- 4- Comptes
- 5- Demande de dérogation mineure relative à la propriété sise au 1460 à 1466, chemin des Patriotes
- 6- Adoption du Règlement #419-24 portant sur le financement de certains travaux d'entretien de cours d'eau effectués par la MRC de Pierre-De Saurel
- 7- Demande d'aide financière au Conseil du patrimoine religieux du Québec – Volet 2
- 8- Adoption de la convention collective des employés administratifs
- 9- Vêtements corporatifs pour les employés
- 10- Embauche, agente à l'administration
- 11- Affichage de poste, agente de bureau
- 12- Réparation, véhicule de voirie
- 13- Soumission, radar pédagogique
- 14- Loisirs, activités pour la semaine de relâche
- 15- Loisirs, inscription au Rendez-vous québécois du loisir rural
- 16- Maison de jeunes, achat de mobilier
- 17- Modification des comités
- 18- Achat, enregistreur électronique de débordement à la station de pompage
- 19- Correspondance
- 20- Varia
 - Événement Courses sur neige au parc Armand-Péloquin – Félicitations
- 21- Période de questions (20 minutes)
- 22- Levée de l'assemblée



RÉSOLUTION #14-24

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #15-24

3. Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2024

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

D'accepter le procès-verbal du 15 janvier 2024 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #16-24

4. Comptes

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la Municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

LISTE DES COMPTES – PÉRIODE DU 15 JANVIER AU 5 FÉVRIER 2024

	Budget 2024	Période	Cumulatif
Administration générale	1 081 225 \$	58 128.35 \$	145 792.94 \$
Sécurité publique	821 300 \$	75 815.00 \$	80 467.38 \$
Voirie et réseau routier	591 500 \$	36 345.35 \$	45 173.03 \$
Hygiène du milieu	493 500 \$	17 291.52 \$	29 964.52 \$
Logement social	4 450 \$	3 865.00 \$	3 865.00 \$
Urbanisme, développement & logement	89 140 \$	3 416.84 \$	8 875.15 \$
Loisirs & culture	381 400 \$	13 754.83 \$	20 052.88 \$
Financement	747 485 \$	- \$	- \$
Immobilisation			
Loisirs	25 000 \$	- \$	- \$
Voirie	100 000 \$	- \$	- \$
Administration	15 000 \$	- \$	- \$
Total	4 350 000 \$	208 616.89 \$	334 190.90 \$
<i>Cours d'eau</i>	- \$	- \$	- \$

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.



Permis :

Aucune nouvelle demande de permis pour la période de janvier 2023.

RÉSOLUTION #17-24

5. Demande de dérogation mineure relative à la propriété sise au 1460 à 1466, chemin des Patriotes

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle rue qui longera la limite nord du lot 6 407 631, sur lequel est érigé l'immeuble sis au 1460 à 1466, chemin des Patriotes, le ministère des Transports (MTQ) exige de qu'une parcelle du lot 6 407 631 soit retranchée pour l'inclure dans l'emprise de la rue projetée et de créer une servitude de nonaccès à l'intersection de la nouvelle rue en question et du chemin des Patriotes;

CONSIDÉRANT que selon le plan projet de lotissement réalisé par Michaël Comeau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2923 de ses minutes, la parcelle du lot 6 407 631 a une superficie de 10,7 mètres carrés (115,17 pieds carrés), ce qui aurait pour effet de diminuer la superficie du lot 6 407 631 de 1500 mètres carrés (16 146 pieds carrés) à 1489,3 mètres carrés (16 030,7 pieds carrés);

CONSIDÉRANT que la superficie minimale prescrite par le règlement de lotissement # 296-07 pour un lot de partiellement desservi (service d'aqueduc municipal seulement) situé à plus de 100 mètres (328 pieds) d'un cours d'eau est de 1500 mètres carrés (16 146 pieds carrés);

CONSIDÉRANT que l'opération cadastrale projetée sur le lot 6 407 631 ne serait donc pas conforme au règlement de lotissement # 296-07;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure porte sur une superficie négligeable, soit 10,7 mètres carrés (115,17 pieds carrés);

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder la dérogation mineure demandée permettrait l'aménagement d'une nouvelle rue et d'un nouveau développement résidentiel dans le secteur du chemin des Patriotes;

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder la dérogation mineure demandée ne causerait aucun préjudice sérieux aux propriétaires voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne
Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

ET résolu unanimement par le conseil municipal, sur recommandation du CCU, d'accepter la demande de dérogation mineure relative à la propriété sise au 1460 à 1466, chemin des Patriotes et formée par le lot 6 407 631 du Cadastre du Québec visant à réduire la superficie minimale du terrain de 1500 m² (16 146 pieds carrés) à 1489,3 mètres carrés (16 030,7 pieds carrés).

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #18-24

6. Adoption du Règlement #419-24 portant sur le financement de certains travaux d'entretien de cours d'eau effectués par la MRC de Pierre-De Saurel

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE le conseil adopte le Règlement #419-24 portant sur le financement de certains travaux d'entretien de cours d'eau effectués par la MRC de Pierre-De Saurel tel que présenté lors du dépôt du projet de règlement lors de la séance du 15 janvier 2024.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #19-24

7. Demande d'aide financière au Conseil du patrimoine religieux du Québec – Volet 2

CONSIDÉRANT QUE des pourparlers sont en cours entre le Conseil de la Fabrique de Sainte-Victoire-de-Sorel et le Conseil municipal quant à la cession de l'immeuble situé au 519 rang Sud (église) à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE des coûts seront à prévoir afin d'aménager l'immeuble à des fins municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du programme est de faciliter la transition des lieux de culte patrimoniaux excédentaires vers de nouveaux usages en lien avec les besoins des communautés, tout en favorisant la conservation et la mise en valeur de leurs caractéristiques patrimoniales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel souhaite répondre à cet objectif dans la requalification de l'église mais que, pour ce faire, elle a besoin d'un appui financier tel que prévu dans le programme;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Catherine Faucher

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux – Volet 2, Requalification des lieux de culte patrimoniaux;

De mandater la firme Nadeau, Blondin, Lortie Architectes afin de procéder à la rédaction complète du formulaire d'aide financière, dans le cadre du programme d'aide financière visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux du Conseil du Patrimoine religieux du Québec (CPRQ), pour un montant forfaitaire de 500.00\$ plus taxes. Les services incluent la rédaction complète du formulaire, en sélectionnant les travaux prioritaires selon le budget de la Municipalité et les priorités identifiées au carnet de santé;

QUE Madame Stéphanie Dumont, directrice générale, soit autorisée à signer cette demande une fois le formulaire complété, ainsi que tout engagement relatif à cette demande au nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #20-24

8. Adoption de la convention collective des employés administratifs

ATTENDU QUE des négociations ont eu lieu entre le syndicat des employés administratifs de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel et le comité de négociation, formé conformément à la résolution #241-23;

ATTENDU QUE les parties sont parvenues à une entente de principes, qui a été présentée à l'ensemble des membres du conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Catherine Faucher

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le conseil adopte la convention collective des employés administratifs de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel tel que déposée par le Syndicat des Métallos.

QUE la convention entre en vigueur le jour de sa signature, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer la convention au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #21-24

9. Vêtements corporatifs pour les employés

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite munir ses employés des vêtements corporatifs identifiés à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite continuer à développer le sentiment d'appartenance auprès de ses employés;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat a fait cette demande à l'intérieur de la négociation pour le renouvellement de la convention collective 2024-2028 et que la municipalité souhaite y répondre favorablement par la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel s'engage, dans la première année suivant la signature de la convention collective, à procéder à l'achat de vêtements, pour un montant maximal de 200.00\$ par employé.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #22-24

10. Embauche, agente à l'administration

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agente à l'administration est vacant depuis le 8 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE le poste à été affiché à l'interne, conformément aux dispositions de la convention collective des employés administratifs de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel et du Règlement #370-18 établissant politique d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE Mme Mélissa Pelletier, agente de bureau, a signifié son intérêt pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale recommande l'embauche de Mme Mélissa Pelletier à titre d'agente à l'administration;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de Mme Mélissa Pelletier au poste d'agente à l'administration, selon la description de tâches et les conditions prévues au contrat de travail en annexe de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #23-24

11. Affichage de poste, agent(e) de bureau

CONSIDÉRANT le changement de poste établi à la résolution #22-24;

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la directrice générale soit autorisée à afficher le poste d'agent(e) de bureau, conformément à la description de poste et aux conditions prévues en annexe de la présente résolution.

QUE le comité de sélection soit formé par le comité des ressources humaines.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #24-24

12. Réparation, véhicule de voirie

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter la soumission de Garage Beaudreau inc. pour la pose de suspension pneumatique sur le véhicule de service de la voirie, pour un montant total de 1 530.64\$, matériel, installation et taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #25-24

13. Soumission, radar pédagogique

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accepter la soumission de Traffic Innovation inc. pour l'installation d'un poteau permanent pour l'installation du radar pédagogique situé sur la montée Sainte-Victoire, pour un montant de 2 150.50\$ plus taxes et frais applicables.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #26-24

14. Loisirs, activités pour la semaine de relâche

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Catherine Faucher

D'autoriser la technicienne en loisir à planifier diverses activités offertes aux jeunes et aux familles pour la semaine de relâche 2024, incluant une sortie aux glissades sur neige, des activités de patin libre et des activités pour la maison de jeunes, pour un budget total de 1 680.00\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #27-24

15. Loisirs, inscription au Rendez-vous québécois du loisir rural

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher
Appuyée par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'autoriser la technicienne en loisir à participer au 11e Rendez-vous québécois du loisir rural se tiendra à Fort-Coulonge dans la MRC de Pontiac, en Outaouais, du 1er au 2 mai 2024, pour un montant de 200\$;

Que soient autorisés tous les frais afférents, conformément aux dispositions du règlement numéro 382-19 relatif au remboursement des dépenses des membres du conseil et du personnel de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #28-24

16. Maison de jeunes, achat de mobilier

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'autoriser la technicienne en loisir à procéder à l'achat de petit mobilier pour la maison des jeunes Le Re-Pairs, pour un montant maximal de 300.00\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #29-24

17. Modification des comités

CONSIDÉRANT QUE les comités pour l'année 2024 ont été adoptés le 6 novembre 2023, conformément à la résolution #255-23 puis modifiés le 4 décembre 2023 conformément à la résolution #298-23;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer de nouvelles modifications;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE le comité des loisirs soit modifié comme suit :

Loisirs

Martin Cournoyer, Catherine Faucher et Michel Roy;

QUE le comité suivant soit ajouté à la liste des comités de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel :

Comité de l'église

Mme Catherine Faucher, conseillère, MM. Martin Cournoyer et Michel Roy, conseillers, trois (3) membres désignés par le Conseil de la Fabrique de Ste-Victoire MM. Roland Mathieu, André Breton et Stéphane Cournoyer, deux (2) membres citoyens, la technicienne en loisir et la directrice générale.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #30-24

18. Achat, enregistreur électronique de débordement à la station de pompage

CONSIDÉRANT QUE la prise de lecture des débordements à la station de pompage est une mesure obligatoire pour la gestion conforme des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures municipales nécessitent l'installation d'un enregistreur permettant une prise de mesure nécessaire à la complétion des rapports mensuels à envoyer au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'accepter la soumission de PR'eautech instrumentation pour l'achat d'un enregistreur électronique de débordement à la station de pompage, pour un montant de 3 885.20\$ plus taxes et frais applicables.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #31-24

19. Correspondance :

Il est résolu unanimement que la correspondance suivante soit lue et prise en considération :

- 1) CPTAQ, dossier 384532 – Ordonnance
- 2) CPTAQ, dossier 444163 – Demande de documents supplémentaires
- 3) Tribunal administratif du travail du Québec, copie d'une requête déposée en lien avec le dossier 440974 de la CPTAQ
- 4) MRC de Pierre-De Saurel, transmission de règlements :
 - Règlement numéro 372-24 répartissant les quotes-parts de la partie 1 du budget 2024, laquelle partie comprend les fonctions relatives à l'administration générale de la MRC et concerne l'ensemble des municipalités de la MRC
 - Règlement numéro 373-24 répartissant les quotes-parts de la partie 3 du budget 2024, laquelle partie comprend la fonction relative à l'évaluation foncière et concerne les municipalités de Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Sainte-Anne-de-Sorel, Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Gérard-Majella, Saint-Robert, Saint-Roch-de-Richelieu et Yamaska.
- 5) Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, sanction administrative pécuniaire, défaut de transmission du rapport annuel de l'année 2022 de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées (1 000\$)
- 6) Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu, remerciement pour le soutien financier
- 7) Association des chasseurs, pêcheurs et trappeurs du Québec, demande de soutien financier pour un programme d'activités dans les villes de Lanaudière
- 8) Ministère de la sécurité publique, Arrêté du ministre de la Sécurité publique concernant la mise en œuvre du Programme général d'assistance financière lors de sinistres relativement aux pluies abondantes et aux vents violents survenus du 17 au 19 décembre 2023 dans des municipalités du Québec.



20. Varia

Événement Courses sur neige au parc Armand-Péloquin – Félicitations

Les membres du conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel souhaitent féliciter les organisateurs et bénévoles qui ont réalisé cette année encore l'événement de courses de VTT sur neige, qui s'est déroulé le 3 février 2024 au parc Armand-Péloquin. Les membres de Quad Racing Québec ont relevé le défi de mettre en place un événement d'envergure spectaculaire, qui a attiré 304 inscriptions chez les participants, et encore plus de spectateurs.

Nous formulons des remerciements spéciaux à MM. Dominique Dufault et Réjean Champagne et à leur équipe qui ont assuré la préparation du terrain pour l'événement. Merci aux commanditaires, Transport Pierco, Déneigement Ste-Victoire (Daniel Capistran) et les équipements Oboute (Michel Caplette), qui ont rendu cet événement possible. Nous félicitons tous les participants et nous avons déjà hâte d'accueillir la prochaine édition.

21. Période de questions (20 minutes)

Une période de questions est tenue.

Les personnes présentes sont invitées à poser des questions et émettre des commentaires.

RÉSOLUTION

22. Levée de l'assemblée :

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.
Puis la séance est levée.